

ANIMATION « FETE DU PRINTEMPS »
PRESTATION MUSICALE

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, transmise au contrôle de légalité le 27 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la Ville de proposer des animations dans le cadre de la manifestation « La fête du printemps »,

DECIDE

Article 1 :

Un contrat est signé avec Monsieur Dominique OBJOIS n° de SIREN n° 327 538 898, domicilié 11 rue Bernard Plé à CREPY-EN-VALOIS (60800).

Article 2 :

Monsieur Dominique OBJOIS réalisera une prestation musicale de 2h le 26 avril 2026 dans le parc Sainte-Agathe.

Article 3 :

Le coût forfaitaire de la prestation est de 240 € (TVA non applicable, art 293B du CGI).

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 12 mars 2026.

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

12 MARS 2026